

	Génétique	N° PSO : 04_00_00_08_002.doc
		Rédaction : Tina BASTELEUS
		Approbation : Guillaume SMITS
	Date d'impression : 23/05/2019	Validation : Tina BASTELEUS
	Version : 18 Date : 08/10/2018	Page 1 sur 10
Manuel de prélèvement des échantillons primaires		

Vérificateurs : Nadine CLAIS, Emmanuel USABYIMFURA, Bruno PICHON, Catherine RYDLEWSKI.

CONTENU

1. Objet.....	1
2. Domaine d'application	1
3. Définitions	1
4. Informations administratives	2
5. Les demandes d'analyse	2
6. Les prélèvements	4
7. Les analyses	7
8. Le compendium des analyses de Biologie Clinique	9
9. Modifications par rapport à la version précédente.....	10

1. OBJET

Le manuel de prélèvement des échantillons primaires contient toutes les instructions relatives aux traitements des échantillons primaires (prélèvements).

2. DOMAINE D'APPLICATION

Ce manuel est un document mis à la disposition des fournisseurs de prélèvements du Laboratoire de Génétique (prescripteurs, infirmières du prélèvement,...) dans le but de fournir les informations précises concernant les processus pré-analytiques et ainsi d'obtenir les prélèvements dans des conditions optimales.

Ce manuel concerne les prélèvements destinés à l'un des secteurs suivants du laboratoire de génétique de l'hôpital Erasme :

- **secteur de génétique moléculaire héréditaire (ci-dessous appelé "Here")** : analyses principalement sur ADN réalisées dans le cadre de pathologies constitutionnelles héréditaires (recherche d'anomalies génétiques dans le cadre de mise au point de pathologies génétiques neurologiques ou autres, de dépistage pré-conceptionnel et anténatal, de thrombophilie, de cancer héréditaire, etc)
- **secteur de cytogénétique constitutionnelle (ci-dessous appelé "Cyto")**: analyses chromosomiques (caryotype, FISH) et génétiques (CGH array) réalisées dans le cadre de pathologies constitutionnelles (mise au point de syndromes malformatifs, de dysmorphisme, de trouble de la croissance, de retard mental, de troubles autistiques, etc) et préconceptionnelles (FIV, infertilité, antécédents de fausses couches à répétition, etc)

Un résumé des différents secteurs et des informations-clefs (types de pathologies qu'ils prennent en charge, types d'échantillons à envoyer, contacts, liens vers sites web) est repris dans la SPEC **04_00_00_08_002_S003**.


3. DEFINITIONS

Prélèvement

Matériel humain destiné à l'examen génétique (génétique moléculaire héréditaire, cytogénétique).

Compendium des analyses

Base de données informatique reprenant entre autres, pour chaque analyse, les instructions spécifiques relatives au prélèvement et à la manipulation des échantillons primaires, ainsi que les informations concernant les analyses (délai de réponse, etc).

	Génétique	N° PSO : 04_00_00_08_002.doc
		Rédaction : Tina BASTELEUS
		Approbation : Guillaume SMITS
	Date d'impression : 23/05/2019	Validation : Tina BASTELEUS
	Version : 18 Date : 08/10/2018	Page 2 sur 10
<h2>Manuel de prélèvement des échantillons primaires</h2>		

4. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Afin de faciliter l'identification des prélèvements destinés au Laboratoire de Génétique par le centre de tri, des étiquettes colorées autocollantes sont distribuées aux différents fournisseurs de prélèvements (cfr **SPEC 04_09_00_08_007_S005**).

Ces étiquettes reprennent l'adresse du laboratoire, le lien internet vers le Compendium des analyses, les numéros de téléphone de contact et les principales conditions de conservation et de transport des prélèvements, et sont à coller sur les enveloppes contenant les prélèvements nous étant destinés.

Ces étiquettes sont disponibles sur demande au secrétariat.

- **Laboratoire de Génétique Moléculaire**

Secrétariat :

Tel : 32 (0)2 555.41.45

Fax : 32 (0)2 555.42.12

- **Laboratoire de Cytogénétique**

Secrétariat :

Tel : 32 (0)2 555.64.43

Fax : 32 (0)2 555.64.20

Le laboratoire est ouvert tous les jours ouvrables, sans garde de nuit.

Adresse du laboratoire (pour envoi des échantillons) :

Laboratoire de génétique de l'hôpital Erasme, un des deux secteurs suivants :

Secteur génétique moléculaire héréditaire

Secteur cytogénétique constitutionnelle

808, route de Lennik

1070 Bruxelles

5. LES DEMANDES D'ANALYSE

Les feuilles de prescription d'analyse suivantes sont disponibles :

1. Demande pour une analyse destinée au Laboratoire de Génétique, secteurs Cytogénétique constitutionnelle et Génétique Moléculaire héréditaire (demandes spécifiques à la clinique prénatale **ou** Gynécologique et fœtale **ou** autres)
2. Demande pour une analyse BRCA sur tissu tumoral
3. Demande pour une analyse destinée au Laboratoire de Génétique Moléculaire, secteur héréditaire (NIPT) (tube STRECK) FR
4. Demande pour une analyse destinée au Laboratoire de Génétique Moléculaire, secteur héréditaire (NIPT) (tube STRECK) NL
5. Demande pour une analyse destinée au Laboratoire de Génétique Moléculaire, secteur héréditaire (NIPT) (tube STRECK) EN

	Génétique	N° PSO : 04_00_00_08_002.doc
		Rédaction : Tina BASTELEUS
		Approbation : Guillaume SMITS
	Date d'impression : 23/05/2019	Validation : Tina BASTELEUS
	Version : 18 Date : 08/10/2018	Page 3 sur 10
Manuel de prélèvement des échantillons primaires		

- en intranet : http://septantesix3/MAN_QUAL/Manuel_New/Chapitre_8/Annexes/demandes/scripts/listeDemandes.asp
- sur le site Internet de l'hôpital : <http://erasmeinfo.ulb.ac.be/Compendium/PARANAL.htm>, puis cliquer sur « Formulaires de demandes et documents remis au patient »
- sur le site internet du laboratoire de génétique : <http://www.ulbgenetics.be>

Néanmoins n'importe quel type de document de demande peut être associé au prélèvement, pour autant qu'il comporte toutes les informations mentionnées ci-dessous.

Une fois remplie par les prescripteurs, la demande doit contenir les renseignements suivants:

- identification du patient
- identification du prescripteur
- identification du préleveur (doit au moins pouvoir être transmise sur demande)
- nature du prélèvement
- date du prélèvement (l'heure de prélèvement n'est pas une donnée critique pour la réalisation des analyses du laboratoire de Génétique, mais elle doit néanmoins pouvoir être transmise sur demande)
- analyse demandée et/ou renseignements cliniques.

Dans le cadre d'un panel de gènes (**MENDELIOME**), les prélèvements des patients en « trio » (parents et enfant) seront en général nécessaires à une analyse puissante et pertinente des résultats. Les consentements signés devront par ailleurs accompagner ces prélèvements (disponibles directement sur les demandes).

Les renseignements cliniques et/ou paracliniques sont indispensables, en particulier en cas d'analyse dont le remboursement dépend du diagnostic clinique et/ou du résultat d'autres examens :

- les analyses dont le remboursement dépend de l'article 33 du Chapitre VII de la nomenclature INAMI (analyses moléculaires et cytogénétiques, à l'exception de celles mentionnées spécifiquement dans l'article 33bis, cfr http://www.inami.fgov.be/fr/nomenclature/nomenclature/Pages/default.aspx#Chapitre_VII_-_Anatomo-pathologie_et_examens_génétiques doivent être prescrites par un généticien, qui vérifiera donc les demandes et annulera ou adaptera les analyses selon les informations complémentaires.
- les analyses dont le remboursement dépend de l'article 33bis du Chapitre VII de la nomenclature INAMI (la majorité des analyses moléculaires réalisées dans le cadre de pathologies hémato-oncologiques et les analyses réalisées dans le cadre de pathologies de la coagulation essentiellement) ne peuvent être réalisées que dans un contexte particulier (certaines conditions diagnostiques requises, nombre maximum d'analyses autorisées, etc, cfr http://www.inami.fgov.be/fr/nomenclature/nomenclature/Pages/default.aspx#Chapitre_VII_-_Anatomo-pathologie_et_examens_génétiques).

	Génétique	N° PSO : 04_00_00_08_002.doc
		Rédaction : Tina BASTELEUS
		Approbation : Guillaume SMITS
	Date d'impression : 23/05/2019	Validation : Tina BASTELEUS
	Version : 18 Date : 08/10/2018	Page 4 sur 10
Manuel de prélèvement des échantillons primaires		

6. LES PRELEVEMENTS

6.1. Réalisation des prélèvements

Pour les modalités de prélèvements à proprement parler (préparation du patient, type d'aiguille, élimination des déchets, etc), nous vous renvoyons vers les procédures en vigueur dans le centre/laboratoire/service réalisant le prélèvement.

Les informations relatives à la préparation des patients dans le cadre des analyses de génétique sont disponibles sur le site web de Génétique (<http://www.erasme.ulb.ac.be/page.asp?id=16585&langue=FR>).

Le prélèvement doit toujours être réalisé dans des conditions stériles.

Les types de prélèvements, le conditionnement requis et les quantités nécessaires pour le laboratoire de génétique sont repris au point 6.4.

6.2. Sécurité

Les prélèvements doivent être emballés de façon adéquate afin de protéger le transporteur et la personne réceptionnant l'échantillon de tout risque de contamination.

6.3. Identification des prélèvements

Le prélèvement doit être identifié clairement

- * nom du patient et/ou numéro de référence de la demande
- * numérotation individuelle en cas de prélèvements multiples

6.4. Type / Conditionnement / Quantité requise et Conditions d'acheminement des prélèvements pour la biologie moléculaire (analyses sur ADN) et pour la cytogénétique (analyses de FISH et caryotype sur chromosomes)

Ces critères sont repris dans le Compendium des analyses (voir point 8), analyse par analyse.

Les prélèvements doivent nous parvenir **avant 16H (avant 15H le vendredi ou la veille d'un jour férié)**.

Nous vous suggérons de prévenir le laboratoire de l'envoi de tout échantillon précieux.

Les prélèvements qui ne répondent pas aux indications reprises ci-dessous sont considérés comme non conformes (cfr **SPEC Gestion des prélèvements non conformes 04_00_00_08_002_S008**). La gestion de ces prélèvements est bien sûr différente selon que le problème est bloquant ou pas pour le traitement de l'échantillon et/ou la réalisation de l'analyse.

Le type de problème rencontré sera indiqué dans le système informatique du laboratoire, et, si nécessaire, sera mentionné sur le compte-rendu envoyé au médecin.

	Génétique	N° PSO : 04_00_00_08_002.doc
		Rédaction : Tina BASTELEUS
		Approbation : Guillaume SMITS
	Date d'impression : 23/05/2019	Validation : Tina BASTELEUS
	Version : 18 Date : 08/10/2018	Page 5 sur 10
Manuel de prélèvement des échantillons primaires		

Secteur Gen mol	Type (3)	Conditionnement	Quantité requise	Température (2)	Délai d'arrivée au laboratoire
	sang	EDTA (1)	Adulte : idéalement 10ml Enfant : idéalement 5ml	/	si possible dans les trois jours suivant la réalisation du prélèvement (5)
	sang foetal	EDTA	Fœtal : minimum 1ml	/	le jour même (au plus tard le lendemain du jour du prélèvement)
	Prélèvement foetal non invasif (NIPT)	STRECK	1X 10 ml (minimum 8 ml)	NE JAMAIS CONGELER	Le jour même, à température ambiante (au plus tard 96 heures après le prélèvement à 4°C)
	villosités trophoblastiques (CVS)	dans un flasque T25 stérile contenant du milieu de culture BME SANS héparine (4)	le maximum possible	NE JAMAIS CONGELER	le jour même (au plus tard le lendemain du jour du prélèvement)
	liquide amniotique (LA)	prélevé dans un flasque T25 stérile	minimum 20 ml	NE JAMAIS CONGELER	le jour même (au plus tard le lendemain du jour du prélèvement)
	ADN	tel quel	à discuter	/	si possible dans les trois jours suivant l'envoi

(1) Conditionnement, exceptions :

- Tube sec (non congelé) pour préparation cumulée d'ADN et de sérum dans le cadre des immunodéficiences
- Tube avec gel séparateur (non congelé) pour diagnostic de sexe foetal et de rhésus foetal sur sang maternel
- Eventuellement tube citrate pour recherche d'un facteur V Leiden

(2) Température : en règle générale, éviter les températures extrêmes (à l'abri du gel et des sources directes de chaleur comme l'exposition directe au soleil)

(3) Pour tout type de prélèvement non repris dans ce tableau, contacter le laboratoire

(4) Les flasques T25 contenant du milieu de culture BME SANS héparine sont disponibles sur demande au laboratoire de cytogénétique

(5) Le délai d'acheminement des prélèvements destinés au secteur HERE a peu d'impact sur la possibilité d'obtenir un résultat de bonne qualité, sauf quand il s'agit d'un diagnostic prénatal.

En particulier pour les analyses concernées par la mise au point de thrombophilie (essentiellement Facteur V Leiden, Prothrombine et MTHFR), le délai d'arrivée au laboratoire peut être beaucoup plus long, compte-tenu du fait que le laboratoire ayant réalisé le prélèvement doit d'abord effectuer la recherche de la résistance à la protéine C activée par le test APC-R spécifique modifié. Un délai de plusieurs semaines est tolérable.

	Génétique	N° PSO : 04_00_00_08_002.doc
		Rédaction : Tina BASTELEUS
		Approbation : Guillaume SMITS
	Date d'impression : 23/05/2019	Validation : Tina BASTELEUS
	Version : 18 Date : 08/10/2018	Page 6 sur 10
Manuel de prélèvement des échantillons primaires		

Secteur CYTO	Type (3)	Conditionnement	Quantité requise	Température (2)	Délai d'arrivée au laboratoire
	sang	HEPARINE [héparinate de sodium NAH]	Adulte : idéalement 10ml Enfant : idéalement 3ml	NE JAMAIS CONGELER	au plus tard le 3 ^{ème} jour suivant la réalisation du prélèvement
	sang foetal	HEPARINE [héparinate de sodium NAH]	Foetal : 0.6ml	NE JAMAIS CONGELER	le jour même (au plus tard le lendemain du jour du prélèvement)
	villosités trophoblastiques (CVS)	dans un flasque T25 stérile contenant du milieu de culture BME (1)	le maximum possible	NE JAMAIS CONGELER	le jour même (au plus tard le lendemain du jour du prélèvement)
	liquide amniotique (LA)	prélevé dans un flasque T25 stérile	minimum 15 ml	NE JAMAIS CONGELER	le jour même (au plus tard le lendemain du jour du prélèvement)
	peau	fragment/punch à vif immergé dans un tube contenant du milieu de culture BME (1)	fragment/punch de 4mm	NE JAMAIS CONGELER	le jour même (au plus tard le lendemain du jour du prélèvement)
	produit de fausse couche ou interruption médicale de grossesse	prélèvement stérile (peau, cordon, villosité, autre) à placer dans un tube conique 50ml contenant du milieu de culture BME (1)	le maximum possible	NE JAMAIS CONGELER	au plus tard le 3 ^{ème} jour suivant la réalisation du prélèvement
	Prélèvement sanguin pour CGH array	sang sur EDTA et sang sur HEPARINE [héparinate de sodium NAH]	EDTA Adulte : idéalement 10ml Enfant : idéalement 5ml HEPARINE Adulte : idéalement 10ml Enfant : idéalement 3ml	NE JAMAIS CONGELER	au plus tard le 3 ^{ème} jour suivant la réalisation du prélèvement
	Prélèvement sanguin pour lignée EBV	sang sur HEPARINE [héparinate de sodium NAH]	Adulte : idéalement 10ml Enfant : idéalement 3ml	NE JAMAIS CONGELER	au plus tard le deuxième jour suivant la réalisation du prélèvement, et pas le vendredi ni le week-end
	frottis jugal	TOUJOURS CONTACTER LE LABORATOIRE AU PREALABLE			

(1) Les tubes contenant du milieu de culture BME, et les flasques T25 contenant du milieu de culture BME, sont disponibles sur demande au laboratoire de cytogénétique

(2) Température : en règle générale, éviter les températures extrêmes (à l'abri du gel et des sources directes de chaleur comme l'exposition directe au soleil)

Les prélèvements destinés au secteur de cytogénétique ne peuvent PAS être congelés. Ils doivent être conservés à TEMPERATURE AMBIANTE et acheminés le plus rapidement possible au laboratoire

(3) Pour tout type de prélèvement non repris dans ce tableau, contacter le laboratoire

6.5. Cas particulier des acides nucléiques extraits ou cellules conditionnées préalablement par d'autres laboratoires

Certaines analyses sont réalisées sur des acides nucléiques déjà extraits (ADNg ou ADNc) ou sur des cellules conditionnées préalablement (cellules dans le trizol ou cellules CD3+ triées par exemple) par d'autres laboratoires avant de nous être envoyés, dans le cadre d'analyses qui nous sont sous-traitées.

	Génétique	N° PSO : 04_00_00_08_002.doc
		Rédaction : Tina BASTELEUS
		Approbation : Guillaume SMITS
	Date d'impression : 23/05/2019	Validation : Tina BASTELEUS
	Version : 18 Date : 08/10/2018	Page 7 sur 10
Manuel de prélèvement des échantillons primaires		

Dans ces cas, le laboratoire de génétique n'est pas responsable de la vérification de la conformité du prélèvement primaire ni de la demande d'analyse originale, qui incombe au laboratoire d'origine (identification du prélèvement primaire, adéquation du conditionnement et de l'acheminement du prélèvement primaire, etc). C'est également le laboratoire d'origine qui se charge d'envoyer le prélèvement dans les conditions adéquates (si nécessaire après contact avec le laboratoire de génétique).

Le laboratoire de génétique est par contre en charge de vérifier la conformité des événements entre l'envoi de l'échantillon par le laboratoire initial et la réception de l'échantillon.

6.6. Stockage des échantillons

6.6.1. Dans le laboratoire de Génétique Moléculaire Hériditaire

Le laboratoire stocke temporairement soit les prélèvements primaires congelés, soit les acides nucléiques extraits à partir des prélèvements primaires, au minimum 3 mois après la clôture du dossier (voire plus selon les cas, en particulier pour des pathologies héréditaires).

Il sera donc possible, endéans ce délai (voire même beaucoup plus longtemps), de discuter avec un des responsables du laboratoire de l'opportunité de réaliser l'une ou l'autre analyse qui n'aurait pas été programmée initialement, à condition que l'acide nucléique adéquat ait pu en être extrait.

6.6.2. Dans le laboratoire de Cytogénétique

Pour des informations concernant le stockage des échantillons de cytogénétique, veuillez prendre contact avec le laboratoire.

6.7. Gestion des demandes cumulées Cytogénétique et Génétique Moléculaire

Dans certains cas, une demande unique accompagne des prélèvements destinés à ces deux secteurs. La façon de gérer ces demandes dans les différents cas de figure est reprise dans la spécification **SPEC_04_00_00_08_002_S001**.

7. LES ANALYSES

7.1. Réalisation des analyses

Les indications-clefs des analyses sont reprises dans le compendium des analyses (voir point 8). Ces indications ne sont pas exhaustives et le choix de l'analyse à réaliser dépendra des informations cliniques et para-cliniques éventuelles.

Les analyses dont le remboursement dépend de l'article 33 du Chapitre VII de la nomenclature INAMI (cfr http://www.inami.fgov.be/fr/nomenclature/nomenclature/Pages/default.aspx#Chapitre_VII_-_Anatomo-pathologie_et_examens_génétiques) doivent être prescrites par un généticien, qui vérifiera donc les demandes et annulera ou adaptera les analyses selon les informations complémentaires.

Les analyses dont le remboursement dépend de l'article 33bis du Chapitre VII de la nomenclature INAMI (les analyses concernées par la mise au point de thrombophilie essentiellement) ne peuvent être réalisées que dans un contexte particulier (certaines conditions diagnostiques requises, etc, cfr http://www.inami.fgov.be/fr/nomenclature/nomenclature/Pages/default.aspx#Chapitre_VII_-_Anatomo-pathologie_et_examens_génétiques).

Les responsables du laboratoire adapteront donc le choix des analyses à réaliser selon les informations complémentaires.

	Génétique	N° PSO : 04_00_00_08_002.doc
		Rédaction : Tina BASTELEUS
		Approbation : Guillaume SMITS
	Date d'impression : 23/05/2019	Validation : Tina BASTELEUS
	Version : 18 Date : 08/10/2018	Page 8 sur 10
<h2>Manuel de prélèvement des échantillons primaires</h2>		

Le laboratoire se tient bien entendu à la disposition du prescripteur pour toute discussion au sujet d'un patient ou d'une analyse (du matériel sera stocké temporairement par le laboratoire, même en cas d'annulation d'analyse, cfr point 6.6).

7.2. Documents particuliers

La réalisation de certaines analyses requiert un **formulaire de consentement complété par le patient** disponible sur le site web (<http://www.erasme.ulb.ac.be/page.asp?id=16585&langue=FR>):

- **FORM 04_00_00_08_002_F001** Consentement adulte
- **FORM 04_00_00_08_002_F002** Consentement mineur
- **FORM 04_00_00_08_002_F003** Consentement diagnostic prénatal
- **FORM 04_00_00_08_002_F004** Consentement oncogénétique moléculaire adulte
- **FORM 04_00_00_08_002_F005** Consentement oncogénétique moléculaire mineur
- **FORM 04_00_00_08_002_F006** Consentement éclairé en vue d'une analyse génétique
- **FORM 04_00_00_08_002_F007** Geinformeerde toestemming voor genetische analyse
- **FORM 04_00_00_08_002_F008** Toestemming oncogenetische analyse
- **FORM 04_00_00_08_002_F009** Toestemming meerderjarige

Certaines analyses complexes ne pourront être réalisées que si le laboratoire a reçu le **questionnaire ad hoc complété** (<http://www.erasme.ulb.ac.be/page.asp?id=16585&langue=FR>).

Différents feuillets d'information à l'attention des prescripteurs sont disponibles sur le site web (<http://www.erasme.ulb.ac.be/page.asp?id=16585&langue=FR>).

Ils concernent l'analyse des chromosomes par la technique CGH array en prénatal et en postnatal, les instructions de prélèvements pour la réalisation de l'analyse par CGH array, la voie de soin Lynch, les prédispositions génétiques au cancer du sein et/ou de l'ovaire et les instructions de prélèvements pour la réalisation d'une analyse dans le cadre des hémoglobinopathies.

SPEC 04_00_00_08_002_S003 Infos clefs à l'attention des prescripteurs

SPEC 04_00_00_08_002_S004 CGH instructions préleveurs PLA

SPEC 04_00_00_08_002_S005 CGH instructions préleveurs CVS

SPEC 04_00_00_08_002_S006 Informations CGH-array prénatal

SPEC 04_00_00_08_002_S007 Voie de soin Lynch

SPEC 04_00_00_08_002_S009 Information on genome-wide genetic testing

SPEC 04_00_00_08_002_S010 Information concernant les analyses génomiques

SPEC 04_00_00_08_002_S011 Information on genome-wide genetic testing - adult

SPEC 04_00_00_08_002_S012 Information concernant les analyses génomiques - adulte

SPEC 04_00_00_08_002_S013 Information on genome-wide genetic testing - child

SPEC 04_00_00_08_002_S014 Information concernant les analyses génomiques – enfant

SPEC 04_09_00_08_021_S001 Prédisposition génétique au cancer du sein et/ou de l'ovaire et aide à l'interprétation des résultats du panel de gènes

SPEC 04_09_00_08_007_S007 Hémoglobinopathies Prescriptions extérieures

SPEC 04_09_00_08_007_S008 Hemoglobinopathieën : externe analysevoorschriften

7.3. Répétition des analyses en cas de défaillance technique

En cas de défaillance technique, l'analyse sera répétée pour tenter d'obtenir un résultat interprétable. Si le matériel est insuffisant pour refaire l'analyse, le prescripteur sera averti par compte-rendu.

L'analyse ne sera pas refaite si le résultat ne peut être donné en raison d'une dégradation de l'échantillon. Dans ce cas également, le prescripteur sera averti par compte-rendu.

	Génétique	N° PSO : 04_00_00_08_002.doc
		Rédaction : Tina BASTELEUS
		Approbation : Guillaume SMITS
	Date d'impression : 23/05/2019	Validation : Tina BASTELEUS
	Version : 18 Date : 08/10/2018	Page 9 sur 10
Manuel de prélèvement des échantillons primaires		

7.4. Délai de réponse

7.4.1. Délai standard

Les délais de réponse « habituels » des analyses sont repris dans le compendium des analyses.

A noter qu'il peut y avoir un délai supplémentaire entre la réception de l'échantillon et la réalisation de l'analyse. En effet, le choix de l'analyse à réaliser peut dépendre de l'obtention d'informations cliniques complémentaires ou de résultats d'autres analyses effectuées en dehors ou au sein du laboratoire.

En cas d'analyse réalisée sur prélèvement paraffiné, le délai de réponse prend cours à partir du moment où le laboratoire réceptionne l'ADN extrait par le laboratoire d'anatomie pathologique.

7.4.2. Urgence

Dans certaines situations, un résultat peut être nécessaire endéans un délai plus rapide que le délai habituel. Dans ce cas, le prescripteur peut prendre contact avec un des responsables du laboratoire afin de discuter de l'opportunité et de la possibilité d'obtenir un résultat plus rapidement.

8. LE COMPENDIUM DES ANALYSES DE BIOLOGIE CLINIQUE

8.1. Accessibilité

8.1.1. En intranet

Le Compendium est accessible via la page: <http://septantesix3/Compendium/scripts/compbio.asp>

8.1.2. En internet

Le Compendium est accessible via la page: <http://erasmeinfo.ulb.ac.be/Compendium/PARANAL.htm>

Attention : la mise à jour de la base de données en Internet peut avoir un certain retard par rapport à la base de données en Intranet.

8.2. Recherche d'information

Les informations sur les analyses peuvent être obtenues :


- en indiquant le nom de l'analyse
- via la liste de toutes les analyses réalisées au laboratoire de Génétique Moléculaire Héritaire ou Cytogénétique

8.3. Contenu

Dans le compendium, pour chaque analyse, les rubriques mentionnent :

- quand prélever
- comment prélever (*types de tube*)
- combien prélever (*volume minimum à prélever*)
- quand et comment envoyer le prélèvement (*délai d'acheminement, température*)
- indications-clefs des analyses
- la fréquence d'analyse
- le délai de réponse
- la méthode d'analyse
- dans quel laboratoire l'analyse est réalisée.

Les commentaires " prélèvement " et " au clinicien " comprennent les renseignements indispensables pour la collecte et la préservation de l'échantillon jusqu'à sa réception au laboratoire.

	Génétique	N° PSO : 04_00_00_08_002.doc
		Rédaction : Tina BASTELEUS
		Approbation : Guillaume SMITS
	Date d'impression : 23/05/2019	Validation : Tina BASTELEUS
	Version : 18 Date : 08/10/2018	Page 10 sur 10
Manuel de prélèvement des échantillons primaires		

9. MODIFICATIONS PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE

Voir trait vertical dans la marge et suppression de la génétique moléculaire oncologique.